

LA LIBRE ÉVOLUTION, UN CONCEPT AUX MULTIPLES FACETTES

CHRISTIAN BARTHOD – JEAN-LUC DUPOUEY – RAPHAËL LARRÈRE – FRANÇOIS SARRAZIN

Pourquoi avoir choisi comme titre de ce numéro thématique de la *Revue forestière française* « Des forêts en libre évolution » ? Sans épuiser toutes les pistes alternatives, il aurait été en effet possible de parler :

- plus techniquement, de « *wilderness* » et de « nature férale »⁽¹⁾, voire plus conceptuellement, de « *wildness*⁽²⁾ »,
 - plus culturellement, du retour du sauvage ou du ré-ensauvagement en forêt,
 - plus « forestièrement », des forêts sans coupe de bois ou sans prélèvement de toutes natures,
 - plus classiquement, au moins dans le contexte français connu des forestiers, de « haute naturalité », selon un vocable vulgarisé par les colloques de Chambéry (2008 et 2013),
 - plus fonctionnellement, de la complétude des processus écologiques en forêt,
 - plus politiquement (et même éthiquement), de protection d'une biodiversité végétale et animale inévitablement contre-sélectionnée par la sylviculture, car celle-ci supprime ou amenuise considérablement la place des arbres et peuplements physiologiquement matures et sur-matures, dans la seconde phase de leur vie les menant au dépérissement, à la mort et aux processus de régénération sans intervention humaine,
- plus stratégiquement, de « patrimoine du passé » ou de « patrimoine pour l'avenir », dans un contexte de changement climatique et de crise de la biodiversité, mais aussi d'évolution forte et rapide, économique, sociologique et culturelle, de nos sociétés européennes.

Dans toutes ces approches, il y a des regards pertinents, stimulants et souvent complémentaires, même si les contradictions existent aussi en leur sein et entre elles. Mais aucun de ces points de vue ne rend compte à lui seul de la totalité des perceptions et motivations de celles et ceux qui, de plus en plus nombreux, en France comme en Europe, s'intéressent à ces questions. Par ailleurs, certaines terminologies, ou plus exactement certaines visions qui se cachent derrière les mots, suscitent incontestablement des controverses, des réticences, des caricatures, voire même des réductions en bloc, tout particulièrement dans notre pays.

C'est pourquoi nous avons donc appelé ce numéro « Des forêts en libre évolution », car il s'agit de l'expression qui suscite le moins *d'a priori* et le plus de curiosité bienveillante. Or la priorité nous semble être de donner aux lecteurs de bonne volonté les moyens de dépasser les *a priori*

(1) Terminologies retenues par le groupe de travail mis en place par l'UICN France en 2012, dans le cadre d'une approche s'intéressant de manière privilégiée aux territoires et à la description de ce qui s'y passe. Mais ni la *wilderness*, ni la nature férale ne sont réductibles à la libre évolution.

(2) « *Wildness* » renvoie davantage à la sensation de nature, associée au sentiment de liberté et d'absence d'action humaine, qu'à un espace répondant à des critères écologiques stricts.

et de se forger par eux-mêmes une opinion, mais aussi un questionnement solidement argumenté dans le contexte des connaissances actuellement disponibles et des initiatives en cours.

Le terme de libre évolution reste néanmoins hautement discutable. Il ne s'agit en effet pas de liberté au sens philosophique. En écologie scientifique, il n'y a pas de « liberté d'indifférence » (au sens philosophique), où tout deviendrait *a priori* possible, en s'affranchissant des « lois » connues et de l'histoire des territoires dont on parle. Il s'agit en fait d'évoquer les « degrés de liberté » des systèmes complexes que, par essence, les systèmes écologiques et notamment forestiers sont. L'imprévisibilité que nous constatons souvent dans l'état de nos connaissances n'est pas la négation de tout déterminisme. Nous sommes invités à penser, par analogie, à la logique de « l'effet papillon » où une conjonction de toutes petites causes, souvent difficilement discernables *a priori* par l'observation humaine, plus facilement constatées *a posteriori*, détermine des grands effets, que l'on peut décrire et mesurer. Tout comme les phénomènes aléatoires, ce déterminisme chaotique fait que les itinéraires de milieux laissés en libre évolution peuvent être imprévisibles.

En règle générale, la libre évolution dont on parle est une qualité qui renvoie à la naturalité sous ses différentes facettes, et se mesure aussi sur un gradient⁽³⁾, avec un accent prioritaire mis sur l'absence de coupes, et secondairement d'activités extractives de toutes natures, sans pouvoir néanmoins s'affranchir d'influences d'origine anthropique qui se manifestent à une tout autre échelle spatiale et temporelle (dépôts de pollution atmosphérique, changement climatique...). Les situations d'absence complète d'impact humain, où tout ce qui peut être mis derrière l'expression « libre évolution » est strictement vérifié, sont inexistantes dans les forêts actuelles, en Europe comme dans le reste du monde.

La libre évolution est parfois considérée comme un quasi-synonyme de naturalité. Là aussi le danger est grand d'oublier que la libre évolution n'est qu'un aspect de la naturalité, comme le met en évidence, *a contrario*, la réflexion contemporaine sur le *rewilding*, qui prend en compte à la fois la possibilité que toutes les espèces (notamment celles qu'on appelle « clés de voûte » ou « architectes ») qui contribuent à la pleine expression locale des processus naturels ne soient pas présentes, ni ne reviennent spontanément, et le besoin parfois préalable de mettre fin, par une intervention initiale, aux effets massifs et durables de certaines « infrastructures » ou de certains résidus d'un aménagement ou d'une gestion (barrages, routes, pollutions chimiques...). Mais, au-delà des possibles réintroductions d'espèces et de la disparition préalable d'effets lourdement structurants issus des modes précédents d'usage du territoire, l'histoire longue de la forêt et de ses sols persiste durablement à orienter la trajectoire nouvelle découlant de la libre évolution. C'est ce pourquoi les gradients qui la caractérisent ne suffisent pas à déterminer, à eux seuls, où se situera à terme (sans même fixer une échéance) une forêt en libre évolution sur le gradient de naturalité.

En fait, l'intérêt actuel pour la libre évolution amalgame, sans trop de distinctions, quatre enjeux, une curiosité et un pari :

- l'enjeu de préserver les forêts, rares et relictuelles en Europe occidentale, qui ont été très faiblement marquées par l'empreinte humaine et représentent à ce titre un enjeu écologique et patrimonial considérable ;
- l'enjeu de permettre plus largement l'expression, aujourd'hui très contrainte, des formes de biodiversité inféodées aux stades de maturité, surmaturité, sénescence, mort et décomposition des grands végétaux ligneux, contre-sélectionnés par les interventions humaines depuis des millénaires ;

(3) Si toutes les initiatives en cours ont pour point commun le préalable de l'absence de coupe de bois (mais depuis combien de temps ?), il existe dans les faits une grande variété de positionnements vis-à-vis de la chasse, de la cueillette des champignons et des petits fruits, des activités autorisées ou promues (promenade, « canalisée » ou non ; observation de la faune ; sports de nature, ...), de la lutte contre les espèces invasives, sans même parler de la conformité plus ou moins élevée aux dispositifs collectifs de prévention des incendies de forêts dans les zones concernées.

- l'enjeu de mettre davantage en avant les processus écologiques, en rééquilibrage de politiques publiques ayant donné, sans doute à tort, le sentiment de privilégier les espèces et les habitats selon une logique parfois qualifiée de « fixiste », réintroduisant ainsi une vision spatiale et temporelle plus dynamique de la biodiversité ;

- l'enjeu du « lâcher prise », qui réhabilite le fait que l'homme puisse volontairement décider de ne pas agir, ou accepter de ne pas contrôler ce qui se passe sous ses yeux, notamment ce qu'il n'a pas voulu ou imaginé, manifestant ainsi un autre rapport entre l'humain et le « non humain » ;

- la curiosité concernant le devenir de vastes surfaces aujourd'hui forestières, ayant été parfois profondément marquées par l'action de l'homme (parfois simultanément aux trois niveaux génétique, spécifique et écosystémique), mais qui connaissent un abandon de gestion, *a priori* durable, souvent lié à des contraintes technico-économiques ou foncières, en sachant qu'il est bien peu probable que leur trajectoire conduise à retrouver en tous points les faciès des forêts historiquement très peu marquées par l'homme ;

- le pari que, dans le contexte lié au changement climatique et à la crise de la biodiversité, la libre évolution est aussi une option *a priori* intéressante pour voir émerger de nouvelles formes d'associations végétales et animales, au travers de crises qui sont partie intégrante des grands processus écologiques⁽⁴⁾, selon une logique d'adaptation sélective et évolutive qui crée de la nouveauté.

Mais il nous faut parallèlement reconnaître que le fonctionnement des écosystèmes forestiers “naturels” (ou matures) est très mal connu. Il a fait l'objet de peu d'études (en comparaison avec les forêts gérées), encore moins de sites de suivi intensif. Cela est handicapant pour répondre à la plupart des questions les concernant.

L'intérêt renouvelé pour des forêts en libre évolution n'est pas spécifique à la France. Il s'enracine dans une dynamique européenne devenue visible à la charnière des années 1990 et 2000, comme de nombreux articles le mentionnent. Il ne s'agit pas de l'importation pure et simple des débats nord-américains, mais d'un effort raisonné d'acculturation au contexte large d'un continent européen riche de sa diversité écologique et de son histoire, de questions touchant à son patrimoine forestier, et à l'évolution silencieuse de vastes territoires auxquels nos sociétés n'affectent plus de vocation claire. C'est pourquoi le prisme d'analyse de ce numéro thématique sera délibérément européen, et n'abordera que très marginalement la vigueur actuelle renouvelée des débats d'idées nord-américains sur la *wilderness* dans le contexte contemporain. En Europe, nombreux sont ceux qui sont conscients que la libre évolution n'est pas un retour aux origines, et ne se confond pas avec un optimum de richesse spécifique.

En laissant en libre évolution des territoires dans notre vieille Europe, l'homme ne renoue-t-il pas, d'une certaine manière, avec la division ancestrale entre le sauvage et le domestique, même si ce que nous voyons actuellement est l'émergence d'un grand nombre de situations intermédiaires. Pour les Romains dont nous sommes (en partie) culturellement les héritiers, est sauvage ce qui procède de la *silva*, la grande forêt européenne que la colonisation romaine s'emploie à défricher. Sont sauvages ces espaces incultes, les bêtes et les plantes qui les habitent, les individus qui y trouvent refuge loin des lois de la cité. S'y opposent les qualités de la *domus*, en tant que milieu de vie où chacun est à sa place dans la cité et en suit les lois⁽⁵⁾.

La modernité occidentale n'a fait que reprendre cette conception romaine de la domestication et la systématiser dans une vision du monde cohérente, celle du dualisme qui, posant l'extériorité de l'homme et de la nature, se traduit par une série d'oppositions (nature/culture, naturel/artificiel)

(4) Il faut néanmoins être conscient que les crises à venir ne sont pas vraiment partie intégrante des processus naturels connus, puisque dues aux humains. Les crises antérieures l'ont été, et ressemblent en partie, mais en petite partie seulement, aux crises à venir.

(5) Entre la *domus* (qui comprend la cité, l'*hortus* et l'*ager*) il y a chez les Romains en entre-deux du sauvage et du domestique : le *saltus* (landes et bois clairsemés) où l'on conduit des troupeaux mais où les mauvaises rencontres sont toujours possibles.

dont fait finalement partie ce qui distingue le sauvage du domestique. Alors que la forêt, archétype de ces territoires hors de la cité a été « apprivoisée », (sylvi)cultivée et « humanisée » à force de travail et au long des siècles, laisser des peuplements s'ensauvager ne serait-il pas alors un formidable « retour en arrière » ? La difficulté est encore renforcée du fait que la grande majorité des terrains en libre évolution n'ont en fait jamais fait l'objet d'un choix explicite et assumé, ni en matière d'abandon de gestion, ni en matière de localisation.

Même si certaines études montrent une incontestable appréciation de ce qui est « sauvage », il serait illusoire de considérer l'opinion publique comme un tout, identique en tous points du territoire national, et plus encore de ne pas prendre en considération qu'elle peut s'exprimer différemment selon l'expérience sociale et le degré de proximité avec ces espaces en devenir. Pour de nombreux ruraux, la valorisation des milieux qui se ferment et s'ensauvagent de par la déprise agricole, comme l'intérêt porté aux grands ongulés ou aux grands prédateurs, semblent majoritairement perçus comme la valorisation d'un sauvage « qui ne se tient plus à sa place ».

Les regards sur la libre évolution du monde scientifique et du secteur associatif qui s'intéressent à la biodiversité ne sont pas homogènes. Le combat des dernières décennies en faveur de la biodiversité des espaces ouverts menacés par le boisement naturel a marqué les esprits. Le débat suscité entre experts par le changement climatique ne fait que commencer, et opposera nécessairement ceux qui privilégient le patrimoine spécifique ou écosystémique actuel, dans une vision « conservative », à ceux qui ont une vision de l'écologie plus marquée par l'évolution et l'adaptation, mettant prioritairement l'accent sur les processus et les fonctionnalités.

Mais, quelle que soit la prégnance de ces analyses et comportements, il n'en reste pas moins un constat factuel, bien qu'actuellement non quantifié : les surfaces de friches et de forêts en libre évolution marquent déjà nettement le paysage de certaines zones, essentiellement en montagne, en zone méditerranéenne et dans les zones marginales (du point de vue économique) des plaines et des vallées. Cela tient notamment à l'abandon de l'agriculture (et du pastoralisme) dans les situations peu compatibles avec les formes d'exploitation rentables, aux contraintes économiques de l'exploitation forestière dans un marché du bois mondialisé⁽⁶⁾, mais aussi quand il s'agit d'agglomérations ou d'espaces périurbains, à la désindustrialisation et aux remaniements de l'urbanisation. Si l'on prend conscience qu'il est bien peu probable que les évolutions de la politique agricole commune et du marché du bois ou des crédits publics généreux viendront brutalement remettre les compteurs à zéro, on se rend compte que les processus qui ont conduit à la déprise se poursuivront, voire s'étendront. La tendance à ce retour du sauvage dans des lieux jadis mis en valeur devient visible et inéluctable, suscitant en réaction des peurs et parfois une volonté de s'y opposer.

En fin de compte, la question la plus fondamentale est peut-être de savoir si ces espaces en libre évolution sont ou seront appréhendés comme un « patrimoine du passé » ou comme un « patrimoine pour l'avenir ». Dans le premier cas, outre le réceptacle des problèmes culturels déjà évoqués, ils seront aussi le lieu des débats qui animent la muséologie moderne⁽⁷⁾. Dans le second cas, au-delà des approches éthique ou esthétique, légitimes, il pourrait être possible de s'appuyer, au moins pour partie, sur les bénéfices de certains services écosystémiques, en ayant néanmoins conscience qu'ils sont valorisés différemment selon les catégories d'acteurs concernés, depuis la qualité de l'eau facilement consensuelle, jusqu'aux rôles en matière de pédogénèse et de climat,

(6) Cf. l'augmentation constante des surfaces dites « hors sylviculture » dans les documents d'aménagement de l'Office national des forêts, même s'il faut prêter attention, au cas par cas, aux raisons qui ont conduit à ces choix. Au niveau des forêts domaniales, les aménagements forestiers établissent la surface en sylviculture de production à environ 1 286 400 ha, soit 75,4 % de la surface. Les espaces « hors sylviculture de production » représentent donc près d'un quart des forêts domaniales. Concernant les forêts des collectivités locales relevant du régime forestier, environ 310 000 ha de terrains boisés sont désormais classés « hors sylviculture » par un aménagement rédigé par l'ONF et validé par le conseil municipal. Il n'existe pas de données comparables pour la forêt privée, mais il est vraisemblable que les surfaces *de facto* « hors sylviculture » sont au moins équivalentes en pourcentage national, voire supérieures, compte tenu notamment (mais pas seulement) de la structure foncière.

(7) Cf. les « Treize principes pour une muséologie scientifique moderne » de Jorge Wagensberg (http://www.tribunes.com/tribune/alliage/44/Wagensberg_44.htm)

perceptibles seulement à une échelle nettement supérieure. Mais au-delà de ces considérations, beaucoup dépendra de la manière dont nos sociétés estimeront avoir besoin ou non du « sauvage », et comment elles coexisteront avec lui.

*
**

Dans le premier article de ce numéro, Frédéric Gosselin (INRAE), Jean-Claude Génot (association « Forêts sauvages ») et Thibault Lachat (Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage, de Birmensdorf, Suisse) aident le lecteur à mieux comprendre toutes les facettes de ce dont ce numéro thématique cherche à parler, notamment en référence à la notion complexe et foisonnante de naturalité. À cet effet, ils distinguent notamment la naturalité biologique qui met l'accent sur les stades âgés et sénescents, et la naturalité anthropique qui fait référence à l'ensemble des prélèvements passés dans le peuplement désormais retiré des cycles d'exploitation. Ces deux types de naturalité ne sont pas indépendants, car la naturalité biologique se mesure d'autant plus fortement que la naturalité anthropique est ancienne. Ils passent en revue les facteurs pertinents pour mesurer d'une part l'état (composition et structure) des écosystèmes considérés, et d'autre part la vitalité des processus écologiques dans les forêts en libre évolution.

Que voit-on dans une forêt en libre évolution que l'on ne voit pas ailleurs ? Il s'agit d'une vaste question qui préoccupe à la fois ceux qui sont convaincus de l'enjeu de l'expression de la libre évolution sur une partie du territoire national, et ceux qui sont simplement curieux. Joseph Garrigue (conservateur de la RNN de la Massane), Laurent Larrieu (INRAE) et Bernard Boisson (photographe et penseur de la naturalité) nous proposent trois regards complémentaires, recourant à des formes d'expression très diverses, en lien avec ce à quoi ils sont sensibles. Leurs vocabulaires, leurs regards, leurs concepts et leurs mises en perspectives sont très différents, mais ils sont loin de s'opposer même s'ils ne sont pas spontanément articulés entre eux. Le scientifique, le naturaliste sensible et celui qui veut inviter les sociétés humaines à réfléchir à leur fonctionnement et à leur avenir en référence à la naturalité partagent un même intérêt, voire une même fascination pour les forêts en libre évolution, et nous aident à y voir ce que l'on ne voit pas ailleurs.

Est-il possible aujourd'hui de spatialiser et quantifier les forêts en libre évolution ? Quels sont les problèmes rencontrés par la méthodologie des inventaires forestiers et naturalistes, largement conçus dans un tout autre contexte et pour de tout autres objectifs ? Comment peut-on espérer pouvoir répondre aux questions nouvelles découlant notamment d'une politique communautaire des « *primary and old-growth forests* » en train de se mettre en place, mais aussi de l'importance croissante des peuplements spontanés issus de la déprise agricole un peu partout en Europe ? Fabienne Benest (IGN), Jonathan Carruthers-Jones (Université de Leeds, Royaume-Uni) et Adrien Guetté (École supérieure d'Agro-Développement international, d'Angers) nous présentent les travaux actuels d'inventaire des forêts à forte naturalité à l'échelle nationale et européenne, et plus largement d'inventaire concernant les gradients de naturalité.

Une partie du travail de spatialisation et de quantification des forêts en libre évolution concerne le patrimoine des forêts anciennes et matures, pour lequel les initiatives sont nombreuses et d'origines variées depuis environ quinze ans, même si l'intérêt croissant des chercheurs et des naturalistes pour ces écosystèmes relictuels en Europe remonte en fait au début des années 1990. Jean-Marie Savoie (Université de Toulouse et UMR DYNAFOR), Marie Thomas (OFB), Eugénie Cateau (RNF), Nicolas Goux (CEN d'Occitanie) et Pierre Paccard (Fédération des parcs naturels régionaux de France) nous présentent l'état des lieux, les visées des différents projets et les diverses méthodologies développées pour décrire et caractériser ces écosystèmes dans le souci de les faire

reconnaître et intégrer dans les documents de planification (forestiers et écologiques), mais aussi d'y mener des projets de recherche scientifique.

Pour apprécier le gradient de libre évolution et la dynamique plus ou moins « pleinement naturelle » à l'œuvre, il est souvent fait référence aux trajectoires paléo-écologiques comme un cadre pertinent pour établir des références écosystémiques. Il est en effet souvent postulé le rôle majeur du climat, des grands herbivores (sous pression des prédateurs et de la chasse) et des différents types de perturbation. Mais, même en acceptant de considérer la période du Préboréal et du Boréal comme ultime référence « idéale », avant les extinctions de grands herbivores à la période Atlantique et la révolution du Néolithique, cela soulève rapidement toute une série de questions : jusqu'où remonter dans le temps, et à quelle échelle spatiale raisonner ? Comment identifier les déterminismes (et leurs seuils de basculement) des changements qui expliquent l'état actuel du peuplement réputé en libre évolution ? Vincent Robin (Université de Lorraine) nous introduit dans la complexité de ces débats, et prône de raisonner plus en termes de trajectoire à l'œuvre que d'état actuel, nécessairement « provisoire », de l'écosystème sur un gradient de naturalité.

Les difficultés rencontrées pour établir une grille de références écosystémiques pertinentes pour apprécier la qualité d'un écosystème forestier en libre évolution nous empêchent définitivement de sous-estimer la prégnance des imaginaires et des idéologies dans la valorisation et la caractérisation d'une nature sauvage qui devient elle-même « référence » et mérite absolument des mesures de protection. L'historienne Martine Chalvet (Université d'Aix-en-Provence), partant de l'approche nord-américaine souvent mise en avant comme étant à l'origine de cette valorisation de la nature sauvage, nous montre comment l'Europe, de manières diverses selon les pays, mais avec un fond commun de digestion-réinterprétation, s'est appropriée, au XIX^e siècle et durant la première moitié du XX^e siècle, ces valeurs et le débat afférent sur la place de la préservation dans les politiques et pratiques forestières. Elle met en perspective les constructions culturelles et idéologiques relatives à la naturalité des forêts, avec le processus de construction des identités nationales. Dans tous les cas, le danger que représente la dégradation de la nature pour la société elle-même, et le besoin de définir un équilibre adapté à l'identité nationale entre conservation, préservation et restauration de la nature sont bien identifiables.

Mais aujourd'hui, à un moment où la modernité de la fin du XX^e et du début du XXI^e siècles remanie en profondeur les approches identitaires traditionnelles, comment apprécier la manière dont la société française se confronte aux débats européens sur la naturalité, modifie ses représentations de la nature, mais surtout sa manière d'apprécier la nature dans la forêt, globalement et au niveau des pratiques, dont celle de la libre évolution. C'est une question souvent abordée par des « penseurs de l'environnement » ou par le biais indirect de grands sondages d'opinion, européens ou nationaux, sur la perception de l'enjeu de la biodiversité en forêt, mais paradoxalement les enquêtes sociologiques sur le terrain sont rares. Philippe Deuffic, Élodie Brahic et Ève Dusacre (INRAE) nous présentent un état des lieux, dans un article dont l'intitulé révèle déjà beaucoup : « La naturalité à petit pas. Évolution des regards et des pratiques sur une notion émergente ».

L'intérêt désormais relativement ancien en France et en Europe pour les « *primary and old-growth forests* » et les peuplements dont les caractéristiques s'en approchent ne doit pas dissimuler l'ampleur du phénomène du retour à l'état sauvage, avec des interventions humaines désormais très réduites, de forêts et autres territoires précédemment cultivés. En France, ce n'est pas la première période durant laquelle ce phénomène est massif, compte tenu notamment de la chute de l'empire romain et des deux siècles de forte dépopulation des XIV^e et XV^e siècles. Mais la libre évolution d'écosystèmes historiquement fortement marqués par l'empreinte humaine ne conduit pas à des écosystèmes comparables à ceux qui auraient existé si l'homme n'avait pas « pris le contrôle » de leur évolution, tout comme des animaux domestiques revenus à l'état sauvage ne donnent pas, même après plusieurs générations, une population en tous points comparable à celle de l'espèce originelle jamais domestiquée. C'est le concept de féralité appliqué aux forêts, présenté et développé

par Annick Schnitzler (professeur en retraite de l'Université de Lorraine) et Jean-Claude Génot (association « Forêts sauvages »).

En parlant de libre évolution des forêts, on parle nécessairement de l'homme, de la nature, du sauvage, du temps, de l'espace..., toutes questions sur lesquelles les philosophes ont quelque chose à nous dire. Sous la forme originale d'une conversation entre deux philosophes qui se connaissent bien, partagent beaucoup de choses mais manifestent des sensibilités un peu différentes, Virginie Maris (CNRS, Centre d'Écologie fonctionnelle et évolutive de Montpellier) et Rémi Beau (CNRS, Institut d'Écologie et des Sciences de l'Environnement de Paris, IEES-Paris), qui ont tous deux participé au groupe de travail « *wilderness* et nature férale » de l'UICN-France, nous interpellent à partir de questions inhabituelles dans le monde professionnel des forestiers. Ils nous incitent notamment à intégrer une autre manière de penser la dimension multiscalaire du temps et de l'espace, à prendre conscience du caractère réducteur des approches temporelles et spatiales de nos sociétés dans ce domaine, mais aussi à mieux assumer l'intrication des échelles spatiales et temporelles à l'œuvre dans les processus écologiques liés à la libre évolution.

L'émergence des sujets de la naturalité et de la libre évolution, dans un contexte où les priorités et les conflits des dernières décennies concernaient la biodiversité, ne s'est pas faite sans tensions et doutes, notamment chez les gestionnaires des espaces naturels qui ont craint une remise en cause de leur travail. L'idée que la libre évolution s'oppose à la diversité spécifique est suffisamment répandue pour qu'il soit nécessaire de revenir sur ce point. Loïs Morel et Simon Chollet (Université de Rennes), revenant sur les quatre critères de naturalité, s'efforcent de préciser les relations entre naturalité et biodiversité, pour mieux penser la valeur de conservation des écosystèmes en libre évolution. Ils sont notamment amenés à insister sur le besoin de s'intéresser aux effets de la « spontanéité » des processus sur le fonctionnement des écosystèmes et sur les assemblages d'espèces qu'elle favorise et sur la création d'hétérogénéités. Dans ce contexte, à partir de leurs travaux en Bretagne, les auteurs invitent le lecteur à renouveler son regard sur les boisements spontanés d'anciennes terres agricoles. On y découvre en effet le retour, plus rapide qu'il n'était envisagé, de certaines espèces rares ou menacées et l'émergence de structures fonctionnelles finalement assez proches de celles de certaines forêts anciennes.

Si les débats sur la naturalité et sur la libre évolution des forêts se sont très progressivement enracinés dans le contexte français depuis 15-30 ans, il convient de reconnaître qu'ils ont trouvé une riche matière, ensuite digérée et partiellement réinterprétée, dans les initiatives, réflexions et propositions plus anciennes de nombreux acteurs européens, d'abord isolés, puis fédérés. Le WWF, l'association « Wild Europe » et les institutions européennes (Parlement et Commission européenne), pour ne citer qu'elles, ont suscité et accompagné une réelle dynamique européenne de la *wilderness*, qui a su ensuite prendre en compte également l'enjeu des millions d'hectares en cours de déprise un peu partout en Europe. Cette histoire est retracée par Ladislav Miko (ancien directeur Nature de la Commission européenne et président de Wild Europe), Toby Aykroyd (consultant privé et coordinateur de Wild Europe), Daniel Vallauri (WWF-France) et Christian Barthod (ancien président du groupe de travail « *wilderness* et nature férale » de l'UICN-France).

Dans le sillage de la résolution du Parlement européen de février 2009, prônant une politique européenne de la *wilderness*, le comité français pour l'UICN (appelé couramment UICN-France) a décidé en décembre 2011 la création d'un groupe de travail dédié à la *wilderness*, mais aussi à la nature férale, ce qui en est une des originalités. L'objectif était à la fois d'explorer ces concepts, de voir s'ils étaient pertinents (et à quelles conditions) dans le contexte technique et culturel français, d'acculturer le plus possible de volontaires à ces réflexions et aux projets afférents, de prêter attention aux conflits d'usage constatés, dans le respect de tous les acteurs ruraux, mais aussi de donner aux nombreuses initiatives prises sur le terrain un forum d'échange qui les consolide et les légitime au niveau national. Les réflexions et l'histoire de ce groupe de travail sont présentées par

Christian Barthod (président) et Thierry Lefebvre (secrétaire, alors permanent de l'UICN-France), en même temps qu'une esquisse de bilan critique et de perspectives.

Ce groupe de travail avait rapidement identifié l'enjeu de l'acceptabilité sociale de la libre évolution, et constitué un sous-groupe de travail à cet effet. Mais les données disponibles étant trop faibles et dispersées, le travail s'est réorienté vers l'exploitation des nombreuses monographies des années 1970-1990 sur les représentations du sauvage et les conflits d'usage liés, notamment dans le contexte de la déprise agricole, avec notamment le cas du retour du loup. Raphaël Larrère (directeur de recherche en retraite, INRA), sociologue, animateur du sous-groupe de travail, présente ses réflexions sur le peu d'attrait du monde rural pour le spectacle du sauvage, sur la porosité et la mobilité des frontières entre le sauvage et le domestique, sur le fait que l'entre-deux suscite plus facilement un certain intérêt. Il évoque les visions absolues et irréalistes qui se sont développées à la faveur des conflits chez les partisans comme chez les opposants de ce retour du sauvage.

Depuis les années 1950-1960, il existe en France des espaces protégés pour lesquels la libre évolution des forêts fait partie des options possibles assumées pour tout ou partie de la surface classée, au sein du régime de mise en « réserve intégrale » : il s'agit notamment des réserves biologiques de l'Office national des forêts et des parcs nationaux, mais aussi des réserves naturelles nationales. Nicolas Debaive (RNF), Nicolas Drapier (ONF), Grégoire Gautier (DDT de l'Aude, précédemment en poste au parc national des Cévennes), Laurent Larrieu (INRAE) et Rita Büttler (Institut fédéral de recherche sur la forêt, la neige et le paysage, de Birmensdorf, Suisse) nous présentent un état des lieux et les réflexions actuelles concernant le besoin d'une plus grande cohérence et représentativité nationale, et les outils méthodologiques autour desquels cette cohérence se discute. Ils mettent en perspective les réalisations en France, en montrant l'état d'avancement des projets dans divers autres pays européens.

Mais il existe une autre approche, dans laquelle la libre évolution s'intègre dans une vision plus vaste et ambitieuse, celle du *rewilding* (appellation connue internationalement), parfois traduite en français par « ré-ensauvagement ». La libre évolution reste alors un fil conducteur et une option fondatrice, mais elle s'accompagne alors d'une part d'une politique active ou pro-active de restauration des populations d'espèces dites « clés de voûte » ou « architectes » (les espèces créant un environnement favorable à d'autres espèces), d'autre part de projets visant à l'effacement d'aménagements nuisibles à l'expression de fonctionnalités écologiques. Gilles Rayé (vice-président de l'association Rewilding France) nous présente la vision d'ensemble qui guide une telle option, en insistant sur le fait qu'en France, on a beaucoup pratiqué le *rewilding* sans l'exprimer sous cette forme, notamment avec la politique active de réintroduction ou d'accompagnement du retour de certaines espèces dans ou autour des espaces protégés, et certains démantèlements d'ouvrages posant des problèmes fonctionnels à des espèces considérées comme écologiquement importantes et symboliques.

Les propriétaires et gestionnaires forestiers, tant ceux intéressés par une option de libre évolution que ceux qui s'y opposent, s'interrogent souvent sur la responsabilité au regard du risque de pullulation d'insectes dits ravageurs ou de champignons pathogènes, dans leur propre forêt mais aussi dans les propriétés avoisinantes, du fait même de l'option de libre évolution qui suppose la libre expression des perturbations naturelles. La question est vaste et les connaissances scientifiques disponibles peu abondantes, car ce n'était pas, jusqu'à il y a peu, un enjeu considéré comme important et justifiant des observations, des dispositifs expérimentaux et des analyses scientifiques. Hervé Jactel (INRAE) et Lorenzo Marini (Université de Padoue, Italie) ont tenté une synthèse provisoire concernant la maîtrise du risque sanitaire associé aux scolytes des conifères, à partir des données fragmentaires disponibles et de leur connaissance des grandes attaques de scolytes et des stratégies de prévention et de lutte dans des forêts gérées et des forêts non gérées.

La mise en cause de la responsabilité civile et pénale d'un propriétaire ou gestionnaire optant pour la libre évolution de ses forêts est un risque très souvent évoqué et pris au sérieux, à partir de ce que les forestiers et naturalistes connaissent ou croient connaître du régime juridique actuel en cas d'accident en forêt. Ce risque, réel ou ressenti, est même tel qu'il peut bloquer à l'amont des projets, ou faire peser sur le propriétaire ou le gestionnaire une épée de Damoclès très dissuasive. Philippe Billet (Université Jean Moulin à Lyon, ancien président de la société française du droit de l'environnement) nous présente le cadre juridique (droit formel, jurisprudences et cadres de raisonnement des différents tribunaux compétents) dans lesquels serait déterminée la responsabilité en cas d'accident d'un tiers dans une forêt pour laquelle un choix de libre évolution a été assumé. Il nous montre que si le risque existe bien, il peut être généralement réduit et circonscrit, même s'il conclut au besoin de faire évoluer les textes si les politiques forestière et environnementale reconnaissaient réellement la contribution de la libre évolution des forêts à leurs objectifs.

Tout au long de ce numéro thématique de la *Revue forestière française*, le terme de libre évolution a essentiellement caractérisé la naturalité anthropique. François Sarrazin (Sorbonne Université), Jane Lecomte (Université Paris-Saclay) et Nathalie Frascaria (AgroParisTech) appellent notre attention sur une dimension essentielle et complémentaire : la libre évolution vise à augmenter à terme la naturalité biologique et à restaurer la libre expression des processus évolutifs au sens darwinien. Dans le contexte actuel de crise de la biodiversité, et des changements globaux, notamment climatiques, au moment où le terme de résilience des écosystèmes s'impose, ces auteurs questionnent les limites de certains arguments strictement anthropocentrés dans le domaine de la conservation, en expliquant les processus évolutifs à l'œuvre et les perspectives éthiques et pratiques qu'ouvre leur prise en compte dans ces débats. Ils nous convainquent de la nouveauté que constitue non seulement pour nos sociétés mais à l'échelle de l'histoire du vivant cette valorisation volontaire de la libre évolution, et de sa capacité à favoriser, au-delà des seuls intérêts humains, la poursuite des processus évolutifs au sens darwinien.

Rappel et avertissement : *le débat concernant la libre évolution est à la fois scientifique, culturelle, éthique et politique, et se mène simultanément sur ces quatre registres, selon une logique d'interactions imparfaites et différées. À ce quadruple titre, il est nécessaire de prendre en compte le fait qu'il se mène sur un temps qui n'est pas celui de l'immédiateté : en 2021, il ne peut pas encore être considéré comme stabilisé. Compte tenu du fait que l'anglais est dominant à la fois dans le domaine scientifique et dans celui des négociations européennes, voire en partie dans le domaine culturel européen, il est indispensable de garder en mémoire que beaucoup des concepts clés sont initialement formulés en anglais, qu'il peut y avoir des traductions variées et même évolutives et qu'il n'est actuellement pas possible d'avoir un consensus stable sur la traduction de certains termes essentiels. Ainsi la terminologie « primary and old-growth forests » est traduite différemment selon les documents-sources et les auteurs. Même si la Commission européenne a opté pour traduire par « forêts primaires et anciennes » (Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 : Ramener la nature dans nos vies), cette traduction ne fait pas l'unanimité⁽⁸⁾, et il est facilement prévisible qu'au niveau de la mise en œuvre de cette stratégie européenne, les États-membres, comme les parties-prenantes, feront valoir des compréhensions variées, enracinées dans leur contexte national. Dans le présent numéro thématique de la Revue forestière française, il a donc été décidé d'une part de se référer aux termes-sources en anglais et de laisser les auteurs libres de choisir les traductions qui leur semblent les plus pertinentes dans la logique de leurs réflexions.*

(8) Ainsi, l'UICN, lors de son congrès mondial à Marseille en 2021, a opté pour « forêts primaires et vieilles forêts ».

Les rédacteurs en chef invités de ce numéro thématique dégagent toute responsabilité sur les opinions émises par les auteurs, et souhaitent que ces éclairages variés stimulent la réflexion des acteurs forestiers et environnementalistes, ainsi que de tous ceux qui ont la responsabilité de penser l'avenir écologique, économique et social de nos espaces ruraux dans une logique d'aménagement du territoire qui permette de créer de meilleures conditions de coexistence à court, moyen et long termes entre les humains et les autres formes de vie.

Christian BARTHOD
IGPEF honoraire
24 rue Georges Thyvent
F-19000 TULLE
(barthodcjm@gmail.com)

Jean-Luc DUPOUEY
Directeur de recherche à l'INRAE
Université de Lorraine, AgroParisTech, INRAE
UMR Silva
INRAE Grand Est Nancy
Rue d'Amance
F-54280 CHAMPENOUX
(jean-luc.dupouey@inrae.fr)

Raphaël LARRÈRE
Directeur de recherche en retraite (INRA)
2 bis Boulevard Morland
F-75004 PARIS
(larrere.raphael@orange.fr)

François SARRAZIN
Professeur à Sorbonne Université
Sorbonne Université, CESCO, UMR 7204,
MNHN CNRS SU
61 rue Buffon
F-75005 PARIS
(francois.sarrazin@sorbonne-universite.fr)

LA LIBRE ÉVOLUTION, UN CONCEPT AUX MULTIPLES FACETTES [Résumé]

Après une brève mise au point terminologique et sémantique sur le concept de libre évolution, proche de celui de naturalité, les éditeurs de ce numéro thématique en présentent les enjeux forestiers, la spécificité européenne et les attentes variées et parfois contradictoires des divers acteurs, gestionnaires en charge de la forêt et de l'environnement, scientifiques, associations ou grand public. L'objectif de ce numéro est de leur fournir matière à une réflexion la plus ouverte possible sur un sujet encore en évolution rapide et objet de débats parfois passionnés. Sont ensuite introduits les 18 articles qui abordent, sans viser à l'exhaustivité, diverses facettes de la libre évolution : philosophique, historique, scientifique, technique, politique, culturelle, dans un cadre principalement métropolitain avec quelques éclairages d'autres pays européens. L'émergence, récente à l'échelle du temps des forêts, de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion rend ces connaissances nécessaires à l'honnête homme forestier.

LONG TIME UNMANAGED FORESTS, A MULTIFACETED CONCEPT [Abstract]

Following a short terminological and semantic update about the "long time unmanaged forest" concept – which is close to the naturalness concept –, the editors of this special issue present the foresters' stakes, the European specificity and the diverse, sometimes contradictory expectations of the different stakeholders, i.e., forest and environment managers, scientists, associations, or the general public. The objective of this issue is to provide open-minded food for thought about a topic that is still evolving rapidly and still debated, sometimes vividly. Then, 18 articles deal with long time unmanaged forests from various angles, without aiming at being exhaustive; the angles are philosophy, history, science, techniques, politics, culture, mainly within mainland France, with a few studies carried out in other European countries. The recent emergence – at the time scale of forests – of biodiversity as a parameter of forest management renders this knowledge necessary to the honest forestman.

Citation de l'article :

Barthod, C., Dupouey, J.L., Larrère, R., & Sarrazin, F. (2021). La libre évolution, un concept aux multiples facettes. *Revue forestière française*, 73(2-3 « Des forêts en libre évolution »), 105-114. doi : 10.20870/revforfr.2021.5421



Licence Creative Commons

Attribution + Pas de Modification + Pas d'Utilisation Commerciale (BY ND NC)